

Votants : 97
Convocation du Conseil de Communauté :
le 14 septembre 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 septembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 102 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES MENDES-FRANCE A LA SCI IMMOCEAN (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2010)

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURE, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Michel GUIGNARD, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Pilar BAUDIN à Virginie LEONARD, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Anne LABBE à Maryvonne ARDOUIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Elisabeth BEAUVAIS, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Franck MICHEL à Hüseyin YILDIZ, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUEX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Christophe POIRIER à Pascal DUFORESTEL, Sylvette RIMBAUD à Rose-Marie NIETO, Denis THOMMEROT à Patrick DELAUNAY

Titulaires absents suppléés :

Patrick BERNACCHI par Michel GUIGNARD

Titulaires absents :

Jérôme BALOGÉ, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Aurélien MANSART, Christiane PINEAU

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain MEMIN, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Sylvette RIMBAUD, Denis THOMMEROT

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 SEPTEMBRE 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 102 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES MENDES-FRANCE A LA SCI IMMOCEAN (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2010)

Monsieur **Michel SIMON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Par délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé de céder à la SCI IMMOCEAN, une partie de la parcelle cadastrée HX 134, située sur le Parc d'Activités Mendès-France à Niort, au prix de 35 € H.T. le m², à condition que la transaction soit formalisée dans les trois mois par la signature de l'acte de vente.

La SCI IMMOCEAN ayant positionné une clôture et aménagé des places de stationnement par erreur, au delà des limites de sa propriété, sur une partie de la parcelle HX 134 appartenant à la CAN, cette proposition de vente avait été faite pour permettre à la société de régulariser la situation et lui éviter ainsi un démantèlement des ouvrages réalisés.

Or, à ce jour, la société n'a toujours pas procédé à cette régularisation.

Il est donc proposé de confirmer la vente à la SCI IMMOCEAN d'une partie de la parcelle HX 134 aux conditions prévues initialement (cf. tableau ci-dessous) jusqu'au 31 décembre 2012, étant entendu que la vente devra impérativement intervenir avant cette date, sans quoi la société devra procéder au démantèlement des ouvrages réalisés.

Parcelle	Surface	Prix HT/m ²	Prix net HT	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
Partie HX 134	102 m ²	35,00 €	3 570,00 €	619,15 €	4189,15 €

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Confirmer la vente à la SCI IMMOCEAN, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, d'une partie de la parcelle HX 134 (d'une surface de 102 m² environ), située sur le Parc d'Activités Mendès-France à Niort, au prix de 35,00 € HT/m².
- Confirmer que le prix à payer par l'acquéreur est de 4 189,15 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 3 570,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge de 619,15 €).

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20120924-C09-09-2012-DE Date de télétransmission : 01/10/2012 Date de réception préfecture : 01/10/2012
--

- Prolonger le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 31 décembre 2012.
- Préciser qu'au-delà de ce délai, la SCI IMMOCEAN devra procéder au démantèlement des ouvrages réalisés.
- Préciser que le montant de la TVA, estimé à 619,15 €, sera payé par l'acquéreur et reversé par la Communauté d'Agglomération de Niort au Trésor Public.
- Préciser que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 97
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Michel SIMON

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120924-C09-09-2012-DE
Date de télétransmission : 01/10/2012
Date de réception préfecture : 01/10/2012